

PROCES VERBAL CONSEIL D'ÉCOLE
du 8 Novembre 2024 du Groupe Scolaire B LOUIS à VASSELAY

Début de séance : 18h00

Présents: Inès CERON (Directrice), Caroline FOURNERY, Julie GORLICKI, Sabine LAFARGUE, Isabelle OUDART, Nicolas ERTEL et David CHEINET (les enseignants), Monsieur LEGER (Maire de la commune), Madame PETITJEAN (adjointe au Maire rattachée aux affaires scolaires), Madame THOMAS (DDEN), Mesdames BRIERE, CAQUAIS-FRELAT, FAFOURNOUX, JOUSSELIN, et Monsieur DUPRAT (représentants de parents d'élèves élus).

Absences excusées: Madame BESSET-FERREIRA (Inspectrice de l'Éducation Nationale de circonscription); Tiffany BIONIER, Marion VERIN et Mathéo LE GUENNO (enseignants); Mesdames GAETA, SIBILAUD (représentantes de parents d'élèves élus)

Présidente de séance : Mme CERON

Nomination d'une secrétaire de séance : Mme JOUSSELIN

Préambule : Le conseil d'école est l'instance principale de l'école. Il est présidé par la directrice de l'école et réunit les représentants de la communauté éducative. La directrice peut aussi convier après avis du conseil des maîtres toute personne concernée par l'ordre du jour. Le conseil d'école est réuni au moins trois fois par an.

Le conseil d'école vote le règlement intérieur et le projet d'organisation de la semaine scolaire. Il adopte le projet d'école et peut être consulté pour avis sur les actions pédagogiques, l'utilisation des moyens alloués à l'école, les activités périscolaires ou de manière générale, sur toute question qui intéresse la vie de l'école. Le conseil d'école est composé : de la directrice de l'école, de l'ensemble des maîtres affectés à l'école, du maire, d'un conseiller municipal, des représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes), et du délégué départemental de l'éducation. L'ensemble de ces membres a le droit de vote.

Le conseil d'école décide à l'unanimité que les votes et avis se feront à main levée, sauf si un membre demande un avis écrit et secret.

1. Approbation du procès-verbal du 7 juin 2024

Aucune remarque n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. Équipe pédagogique, effectifs et organisation

Depuis la rentrée de septembre, l'effectif de l'école était de 145 élèves (soit une baisse de 2 élèves par rapport à la rentrée précédente). Nous comptons 109 familles.

Il y a eu une radiation pendant les vacances de Toussaint d'un élève de CM2 (déménagement) par conséquent l'effectif de l'école est de 144 élèves avec donc 108 familles.

- **18 élèves en Petite Section et 4 élèves de Moyenne Section soit un effectif de 22 élèves** dans la classe de Mme CERON. Mme BIONIER intervient le lundi en tant que décharge de direction et un jeudi sur trois. Mme CHOPY : l'ATSEM est en arrêt actuellement, Mme LE ROY, ATSEM également la remplace. L'après-midi, Mme CERON récupère les 19 MS le lundi et le mardi et par demi-groupe le jeudi et vendredi pendant que les PS sont à la sieste (17 élèves)
- **15 élèves en Moyenne Section et 7 en Grande Section soit un effectif de 22 élèves** dans la classe de Mme FOURNERY. Mme DUFRINE, agent d'animation aide Mme FOURNERY durant l'arrêt de Mme CHOPY. Lundi après-midi et mardi après-midi, Mmes FOURNERY et LAFARGUE se partagent les GS et le jeudi après-midi et le vendredi après-midi, Mme FOURNERY garde sa classe (15MS et 7 GS). Mme BELAREDJ (AESH) accompagne un élève en situation de handicap.
- **19 élèves en Grande Section** dans la classe de Mme LAFARGUE. Mme GORLICKI intervient le jeudi dans la classe (complément de temps partiel). Mme BONNAUD (APSH) accompagne l'enseignante en situation de handicap.
- **17 élèves en CP** dans la classe de Mme VERIN et M. LE GUENNO (qui intervient le mardi et le jeudi : complément de mi-temps).
- **17 élèves en CP/CE1** dans la classe de M. ERTEL ; 8 CP et 9 CE1.
- **23 élèves en CE2/CM1** dans la classe de Mme OUDART ; 16 CE2 et 7 CM1.
- **24 élèves en CM1/CM2** dans la classe de M. CHEINET ; 5 CM1 et 19 CM2. Mme MARTIN (AESH) accompagne un élève en situation de handicap.

Mme CERON a fait une offre de missions pour recruter des jeunes volontaires (18 à 25 ans) en contrat Service Civique. Madame EL GHOZZI a intégré l'école depuis le 4 novembre; fin de contrat fin juin 2025. Elle est rattachée à la classe des PS/MS et intervient dans les autres classes si besoin.

3. Evaluation d'école/ Projet d'École/ APC

Notre école a été retenue en vue de l'évaluation école pour cette année scolaire.

L'évaluation aide les écoles à faire émerger leurs caractéristiques propres, à analyser elles-mêmes leurs décisions et actions propres, leur fonctionnement, les résultats de leurs élèves et la qualité de leur suivi, à valoriser l'investissement de leurs équipes pédagogiques et à dégager des pistes d'action. Il s'agit donc de :

- mesurer les acquisitions des élèves et leurs résultats et les relier aux pratiques professionnelles, aux organisations retenues et aux choix opérés par l'école
- proposer collectivement des axes de développement à mettre en œuvre pour une amélioration ou une consolidation de la réussite des élèves et de la qualité de vie à l'école.

Elle a pour but d'améliorer, pour l'ensemble de la communauté éducative et de ses acteurs, les conditions de réussite collective, d'exercice des différents métiers et de bien-être dans l'école.

L'évaluation d'école se déroule en deux temps :

- l'auto-évaluation : elle mobilise l'ensemble des acteurs (directeur, personnels de l'Éducation nationale et de la collectivité, élèves, parents, partenaires)
- l'évaluation externe : l'école se prête au regard extérieur d'évaluateurs qui conforte, prolonge et enrichit la réflexion collective menée dans l'école.

Ensuite, on s'appropriera le résultat de l'évaluation (avec le rapport des évaluateurs) pour élaborer notre propre projet d'école.

En attendant, nous continuons les actions du précédent projet d'école à savoir :

Domaine 1 : Les apprentissages et le suivi des élèves, l'enseignement

- **Travail spécifique de l'inférence, de l'implicite, de la déduction et de la logique** pour améliorer la compréhension fine. Sur tous les cycles.
- **Manipulation du petit matériel sur les cycles 2 et 3 (CP à CM2)** pour une meilleure compréhension de concepts abstraits.

Domaine 2 : La vie et le bien être de l'élève, le climat scolaire

- **Assurer la continuité entre l'école maternelle et élémentaire (liaison GS/CP)** : rassurer les élèves à l'entrée au CP
- **Ouvrir l'école maternelle aux parents (PS/MS/GS)** ; pour permettre aux parents de voir leur enfant dans un contexte différent et parfois de le découvrir autrement. (notamment lors de la semaine de la maternelle: 12 au 16 mai 2025)
- **Classe de découverte dans un milieu montagnard. (CM2). Projet prévu du 26 au 31 janvier 2025 à VALLOIRE (73).**
- **Ateliers philosophiques** avec intervenant pour améliorer le climat de classe (respecter autrui et s'exprimer en langue française à l'oral : en lien avec le socle commun de connaissances et de compétences) du CE1 au CM2.

Domaine 3 : Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école

- **Peindre à la manière de ...** sur les 3 cycles afin d'avoir une culture en arts visuels. Exposition temporaire dans les classes. *Premier artiste étudié (1er trimestre) : Matisse (le fauvisme)*
- **Pratique du chant** : chanter régulièrement afin de participer à une chorale (spectacle de fin d'année) Sur les 3 cycles.

Domaine 4 : L'école dans son environnement institutionnel et partenarial

- **Sensibiliser les enfants à la protection de leur environnement.** Reconduction des actions sur la prévention des déchets sur les 3 cycles (PS à CM2). Effet attendu : Connaître les consignes de tri, la gestion et la réduction des déchets (marche verte dans la commune)
- **Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)**: elles ont commencé en cours de première période. Elles sont proposées le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi sur la pause méridienne ou à 16h15 ou à 16h30 selon l'âge des enfants. Les parents peuvent accepter ou refuser cette proposition. Ces APC se déroulent à l'école avec un enseignant pour une durée d'une heure maximum.

ADOPTION DES ACTIONS INSCRITES AU PROJET D'ECOLE PAR L'ASSEMBLEE : OUI

Manifestations et sorties scolaires sur l'année scolaire 2024-2025 :

- Exposition Scientifique FRMJC « L'eau au cœur de la Science » : classes de CE2 à CM2 à St Martin d'Auxigny le 1er octobre 2024.
- Spectacle DUVAL : le 18 octobre 2024 pour tous les enfants de l'école au Centre Socio Culturel de Vasselay
- Tous les élèves de l'école iront voir un film au cinéma CGR de Bourges, le vendredi 20 décembre au matin . Le transport (3 ou 4 cars selon la disponibilité des grands cars) sera financé par la société de transport HOUDRAY (que nous remercions d'ores et déjà) et la coopérative scolaire si besoin. Les places de cinéma (6,10 euros par enfant) seront financées par la coopérative scolaire et peut-être une petite participation par les familles sera demandée. Le Père Noël pourrait venir l'après-midi . Un goûter (gâteaux industriels) pourrait clôturer cette journée de Noël. **Recherche d'un Père Noël.**
- Classe de neige pour les CM2 prévue du 26 au 31 janvier 2025 à VALLOIRE.
- Spectacle «Casse-Noisette » de Frédéric LANGE au centre Socio Culturel de Vasselay pour les classes de CP à CM2 le 3 février au matin
- Spectacle «Arthur et Julie découvrent les saisons » de Frédéric LANGE au centre Socio Culturel de Vasselay pour les classes de PS à GS le 22 mai au matin

Toutes ces sorties ainsi que les transports sont financés par la Coopérative Scolaire.

Cette liste est non exhaustive, d'autres sorties pourraient se rajouter au cours de l'année.

En sorties régulières, nous retrouvons :

- **Piscine** au Centre Nautique de Saint Doulichard : du CP au CM2 tous les vendredis de 14h40 à 15h20 (dans l'eau). Du 13 septembre au 20 juin 2025.
- **Bibliothèque municipale** : par 2 ou 3 classes chaque jeudi matin (début le 3 octobre)
- **Gymnase Cathy Melain à St Martin** : 2d trimestre (du 6 janvier au 18 avril 2025) , les mardis après-midi pour 2 classes (MS au CM2) de 13h35 (départ école) à 15h15 (départ gymnase). Chaussures à semelles nettoyées.
- **Spectacle de fin d'année** : les enseignants envisagent pour cette année: un spectacle le vendredi 27 juin sur le temps scolaire (les maternelles le matin ; du CP au CM2 l'après-midi) au Centre Socio Culturel de Vasselay. Pour rappel, cette manifestation n'a aucun caractère obligatoire.
- **Pièces de théâtre** par les élèves de Madame VERIN, Messieurs ERTEL et CHEINET le 30 juin 2025 au soir au Centre Socio-Culturel de Vasselay.

Mme CAQUAIS-FRELAT demande s'il y aura une manifestation (défilé) avec l'école privée pour mardi gras. Mme CERON précise qu'elle a déjà répondu à cette question (pour des raisons de sécurité essentiellement et programme alourdi) et que dorénavant elle laisse le soin aux parents (association) de prendre le relais hors temps scolaire.

Mme CAQUAIS-FRELAT demande s'il y aura cette année encore l'intervention de la Gendarmerie dans les classes élémentaires pour sensibiliser les enfants au harcèlement. Mme CERON répond que pour l'instant la Gendarmerie n'a pas proposé cette intervention. Mme CERON la sollicitera durant l'année pour sensibiliser les enfants dès le CP au harcèlement et pour les CM1/CM2 au cyberharcèlement.

Mme CERON rajoute à ce sujet que le questionnaire sur le harcèlement sera proposé aux élèves de CE2/CM1 et CM2 d'ici le 15 novembre (même questionnaire que l'an passé).

4. Règlement intérieur du Conseil d'Ecole et de l'Ecole

Mme CERON a envoyé, par mail, le 21 octobre, à tous les représentants de parents d'élèves élus, les deux règlements pour qu'ils en prennent connaissance et qu'ils lui fassent remonter les éventuelles remarques avant l'approbation lors de ce Conseil. Mme CERON a envoyé également le 21 octobre, par mail, le règlement intérieur du Conseil d'école à Monsieur le Maire et à Madame Petitjean.

Pour rappel, le règlement intérieur de l'école s'appuie sur le règlement intérieur départemental.

Mme CERON tient à rappeler aux parents de **bien respecter les horaires de classe** pour des raisons de sécurité et de bon déroulement de classe.

Petite modification à ce règlement intérieur : **les nouveaux horaires de l'après-midi de l'école élémentaire (13h30 - 16h30)**

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité par l'assemblée, il est donc reconduit.

Il sera consultable à l'école, sur le blog et envoyé par mail à toutes les familles. La Charte Internet et la charte de la laïcité seront placées en annexe.

5. Coopérative Scolaire

Solde sur le dernier relevé de compte du 31 octobre 2024 : 2472,13 € (1648,13 € et 800 € : reste de la classe de neige : la mairie avait donné pour 19 élèves de CM2 mais 15 sont partis)

ENTRÉES		SORTIES
solde du compte Crédit Agricole au 1 ^{er} septembre 2024	493,39	achat d'ingrédients, gouters, petit matériel (bricolage...) : 128,26
adhésion des familles	1392	Spectacle DUVAL : 714
Subvention AAEP	1000	adhésion OCCE : 371
Reste de la subvention de la Mairie pour la classe de neige	800	
TOTAL	3685,39	TOTAL : 1213,26

6. Sécurité

L'exercice d'évacuation :

Côté maternelle, il a eu lieu le 24/09/2024 à 11h15. Les enfants ont bien réagi dans l'ensemble, les explications ont été données juste avant l'exercice pour les élèves de Mme CERON. Les enfants sont tous sortis par les portes donnant sur cour. Temps d'évacuation d'environ 20 secondes. L'équipe enseignante renouvelle sa demande auprès de la municipalité d'avoir un système d'alarme incendie dans la nouvelle classe (classe de GS) relié aux bâtiments de la maternelle.

En ce qui concerne le côté élémentaire, exercice effectué le 23/09/2024 à 13h50. Rangement classe par classe (dans la cour) sans panique ni bousculade. L'équipe enseignante réitère la demande auprès de la municipalité d'avoir un système d'alarme incendie dans « l'algéco » relié aux bâtiments de l'élémentaire.

Monsieur LEGER propose les cornes de brume pour palier à ce problème.

Madame CERON précise qu'il y a déjà une corne de brume dans ces deux classes sans système d'alarme mais elles datent...

Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) Attentat/ Intrusion :

A été effectué le 07 octobre 2024 à 09h40 (début de l'alerte). Scénario : un individu capuché portant un sac à dos a été vu par le voisinage en train d'escalader les grilles de l'école élémentaire. Déclenchement du signal d'alerte par la directrice ; n'ayant pas de dispositif d'alarme, Mme CERON a appelé (de son bureau) sur téléphone fixe les deux classes maternelles, sur le portable de Mme LAFARGUE, de Mme OUDART (dans l'Algéco) et la classe de M. CHEINET (responsable côté élémentaire) M. CHEINET a donné le message aux autres collègues du même bâtiment avec toutes les consignes de mise en sûreté ainsi que la conduite à tenir durant l'exercice. Dans les trois classes maternelles et dans l'algéco, les portes ont été fermées à clé mais pas pour les 3 classes du bâtiment élémentaire car les portes ne ferment pas à clé de l'intérieur. Les volets roulants ont été fermés, lumières éteintes, stores baissés, téléphones portables en silencieux... et les élèves se sont bien évidemment cachés et sont restés très silencieux. Seuls les volets du bâtiment élémentaire et de la classe de GS n'ont pas été fermés car il faut sortir pour les fermer. L'alerte a été levée à 09h56.

L'équipe enseignante renouvelle sa demande auprès de la municipalité d'avoir un système d'alarme propre à cet exercice car téléphoner à 5 endroits différents prend du temps et le réseau téléphonique est très mauvais. De plus, nécessité de fermer les portes de classe en élémentaire de l'intérieur.

Monsieur LEGER précise que le Service Incendie et la Gendarmerie sont formels : il ne faut pas rajouter de verrous aux portes anti-panique.

Madame CERON rajoute que le téléphone dans la classe de Madame LAFARGUE ne fonctionne pas (pas de tonalité) ; Monsieur LEGER propose de rapprocher la base près de sa classe.

Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) Risques Majeurs : L'exercice est prévu le 9 décembre 2024.

Qu'est-ce qu'un accident majeur ? C'est un événement d'origine naturelle ou technologique (tempête inondation, séisme, nuage toxique, risque nucléaire, transport matières dangereuses...) qui cause de très graves dommages à un grand nombre de personnes, de biens et à l'environnement.

Par sa gravité et/ou son étendue, il provoque une situation de crise et l'organisation des secours demande une très importante mobilisation des personnes et des services, voire la mise en place de moyens exceptionnels.

Périodiquement, des écoles et des établissements scolaires sont confrontés à ce genre d'événements et se doivent de s'y préparer pour pouvoir les affronter de la manière la mieux appropriée.

Le DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) : présentation.

Monsieur le maire suggère une réflexion sur un éventuel projet de végétalisation de cours de récréation (car Madame CERON évoque des cours de récréation défectueuses : trous, dénivelés..)

7. Remerciements et besoins de l'école:

L'équipe enseignante remercie l'équipe municipale et la Communauté des Terres du Haut Berry pour les transports au gymnase et à la piscine pour cette année scolaire.

Un grand merci à la municipalité pour les stores salle de motricité et classe M. ERTEL

Les enseignants renouvellent de sincères remerciements aux agents communaux pour tous les petits travaux qu'ils effectuent toujours efficacement et rapidement.

Merci aux parents pour les dons de livres, de jeux, puzzles...

Enfin, remerciements à l'AAEP pour les décorations d'Halloween et pour le chèque de 1000 euros versé à la coopérative scolaire.

L'équipe enseignante demande, ce jour, à la municipalité :

- crochet portillon cour maternelle
- meuble qui ferme à clé dans le bureau de direction **Monsieur le maire répond que ce sera à prévoir au futur budget**
- prévoir au budget le remplacement de l'ordinateur de direction **Monsieur le maire répond que ce sera à prévoir au futur budget**
- un tableau pour la classe de Mme OUDART (Algéco) pour les CM1 **Monsieur le maire propose un TBI comme dans la classe de M. CHEINET**
- connexion internet dans la classe de Mme LAFARGUE ainsi que la ligne téléphonique **Monsieur le maire demande de changer la base de place et communiquera les codes wifi.**
- store vénitien classe Mme LAFARGUE (fenêtre côté rue proche tableau) **Monsieur le maire répond que ce sera à prévoir au futur budget car c'est très cher**
- filtre sur fenêtre de la porte de classe de Mme LAFARGUE donnant sur cour
- câble HDMI classe Mme FOURNERY **Monsieur le maire le note**
- meuble sous bancs entrée de classe Mme FOURNERY
- ordinateur pour classe Mme OUDART
- filtres sur fenêtres dans l'Algéco (les mêmes qu'en maternelle)
- rafraîchissement en peinture classes et bureau de direction (augmentation des moisissures)
- les dessous de toits et dessous de porche en maternelle à remettre en état
- remplacement du toboggan cour maternelle
- Chauffage dans l'algéco : prévoir une programmation de la clim
- Installer store porte Mme VERIN

8. Questions ou remarques des parents d'élèves :

Questions aux élus municipaux concernant :

Ecole :

- L'organisation est compliquée avec le décalage des horaires entre maternelle et primaire. Est-ce que l'école maternelle et l'école primaire pourraient avoir les mêmes horaires ?
- **Réponse : Cela a déjà été voté en conseil d'école**
- Il y a un problème de connexion internet dans les salles de classes (Algéco). Quand sera-t-il résolu ?
- **Réponses : -WIFI installé dans 3 classes maternelles**
-La résolution du problème évoqué est en cours.
- Quand sera installé le tableau blanc dans l'algéco pour les CM1 de Madame Oudart ?
- **Réponse : L'algéco va être équipé d'un tableau connecté Wifi et le tableau blanc déplacé pour les CM1**
- Le passage piétons entre le parking et l'école élémentaire est dangereux si les professeurs ne sont pas présents. Serait-il possible de le sécuriser ?
- **Réponse : Les barrières ont été endommagées suite à un accident. Actuellement en cours de réparation et repose de barrières.**

Garderie :

- Serait-il possible de payer la garderie au ¼ d'heure, afin de palier la différence de quart d'heure entre la sortie maternelle et élémentaire ?
- **Réponse : La garderie n'est payante qu'à partir de 16h30. (Il faudrait le préciser sur le règlement de la garderie)**
- La garderie ferme à 19h, alors que le sol des WC est nettoyé avant 18h30.
Serait-il possible de le faire en dehors des heures de garderie afin que les enfants puissent continuer à aller aux toilettes ?
- **Réponse : Le personnel de la garderie demande toujours aux 2 ou 3 enfants (maximum) présents s'ils souhaitent aller aux toilettes avant le nettoyage.**

Cantine :

- Serait-il possible d'avoir un retour individualisé hebdomadaire sur le comportement et/ou l'alimentation si besoin des enfants, afin de corriger les problèmes s'il y en a ?
- **Réponse : NON**
- Pourquoi le délai d'inscription/annulation de la cantine est de 15 jours ?
C'est beaucoup trop car les plannings professionnels peuvent parfois changer à moins d'une semaine.
- **Réponse : Il s'agit d'une contrainte du prestataire de service qui oblige à respecter le délai de 15 jours pour les inscriptions. Suivant le règlement de la cantine, c'est à la secrétaire de Mairie d'apprécier le motif d'annulation du ou des repas ainsi que le délai d'annulation.**

- Extrait du règlement : « afin d'assurer une planification du nombre de repas, l'enregistrement devra être enregistré 15 jours au préalable pour les parents. Toutes modifications dûment justifiées (exemple : maladie...) resteront à l'appréciation du secrétariat de mairie. »

Serait-il possible d'avoir :

- La Liste exhaustive des motifs acceptés dans un souci d'équité de traitement, la règle doit être la même pour tout le monde
(En rappel le certificat médical ne peut être demandé comme justificatif, il n'est pas obligatoire pour l'école)
- Un délai d'annulation accepté
- **Réponse : Ceci a déjà été débattu en conseil municipal et le règlement est assez explicite.**
- Si l'enfant n'a pas pu manger à la cantine alors qu'il était inscrit, il est possible de venir chercher le repas non consommé d'après le règlement intérieur reçu par les familles en début d'année.
Pouvez-vous préciser les modalités pour récupérer le repas (horaires/contenant/personne à contacter) ?
- **Réponse : Nous avons rectifié le règlement le 4 novembre et avons précisé que le repas payé peut être récupéré à la cantine entre 11h et 11h30 et qu'il est demandé d'apporter un contenant.**
- Si un professeur est absent et que les parents en ont connaissance la veille de l'absence, quelle est la règle de tarification (ou de non tarification) du repas annulé à la cantine (exemple du 11/10/2024 en PS) ?
- **Réponse : Le repas est pris en charge par la mairie**

- Le personnel de cantine/garderie est un peu brusque, et trop sévère (col/ cagoule tirés, cris...) des parents en ont été témoin. Le personnel manque parfois de politesse.

Pourriez-vous demander au personnel de faire preuve de plus d'attention et de patience envers les enfants et de plus de courtoisie lors des échanges avec tout le monde (enfants et parents) ?

- **Réponse : Les remarques concernant le personnel périscolaire sont à formuler directement auprès de Mr le Maire qui s'efforcera d'apporter une réponse personnalisée.**

- Les enfants se plaignent de conflits entre le personnel de cantine, plusieurs parents d'élèves en ont été témoins.

Y-a-t-il un accompagnement du personnel afin de régler ces mésententes qui nuisent à l'ambiance général depuis plusieurs années ?

- **Réponse : Identique à la question précédente.**

- Est-ce que l'équipe de cantine est au complet ?

- **Réponse : OUI**

- Malgré les aménagements proposés qui réduisent le nombre d'enfants par service, pourquoi le personnel continue à vouloir faire taire les enfants ?

Pourquoi encore utiliser des méthodes extrêmes tel qu'éteindre les lumières, et des places attitrées ?

Une cantine d'enfants (ou d'adultes) ne peut être silencieuse et calme.

Quelle est la définition précise de « discussions bruyantes » inscrit au règlement ?

- **Réponse :** La lumière est éteinte quelques secondes afin d'attirer l'attention des enfants et il n'y a pas de places attitrées. Nous envisageons d'installer un sonomètre visible par les enfants.

Questions à l'équipe enseignante:

- Si un enfant est très fatigué en MS, est-il possible qu'il fasse la sieste dans les mêmes conditions que les PS ?

Réponse de Madame CERON : *Oui dans la mesure des lits disponibles. Sinon, l'enfant se reposera sur des tapis de gym.*

- Est-il possible de veiller à bien prévoir un temps où il est proposé aux enfants de boire, notamment après la récréation, parfois le temps semble manquer et certains enfants ne réclament pas systématiquement à boire (GS) ?

Réponse des enseignantes de maternelle : *Les enseignantes de maternelle proposent à boire quotidiennement aux enfants lors de la collation, à chaque fin de récréations et lors de l'accueil de l'après-midi (entre 13h15 et 13h30). Les gourdes vides sont autorisées pour les enfants en maternelle allant à la garderie.*

- Pourquoi un système de gommettes qui récompense les bons comportements et les surpassements des enfants a-t-il été mis en place ? Uniquement le Jeudi ?

Il entraîne des pleurs de certains enfants qui n'arrivent pas à obtenir la « gommette médaille » en question, lors de la remise officielle.

(Manque d'explications claires auprès des enfants/parents.)

Y-a-t-il eu concertation avec l'équipe éducative avant de mettre en place ce système ?

Réponse de Madame GORLICKI : *Il n'y a pas eu de concertation avec l'équipe enseignante, c'est un choix personnel pédagogique. Un mot a été collé dans les cahiers des enfants de la classe concernée. Il ne semble pas qu'il y ait eu d'autres incompréhensions suite à ce mot.*

- Conseil de récréation : les enfants qui ne souhaitent pas jouer au foot se voient parfois empêchés de faire du vélo (votes des enfants). Est-il obligatoire et nécessaire de réglementer l'espace de récréation par un vote des enfants ?

Réponse de Monsieur ERTEL : *Aucun enfant n'est empêché de faire du vélo.*

Les conseils des enfants ont justement permis de mettre en place des règles qui permettent de mieux gérer l'attribution des vélos. En effet, les enfants ont voté pour un planning des vélos : chacun sait à quel moment de la semaine il pourra utiliser le vélo (Je précise qu'il y a 4 vélos pour 33 enfants). Par ailleurs, lors d'un autre conseil, ils ont défini des zones où les vélos ne pouvaient se rendre.

Oui, il est important que les enfants réglementent l'espace de la récréation car en discutant et en votant, ils font l'expérience de la citoyenneté (programme d'Education Moral et Civique).

Ils votent des lois et les enseignants sont chargés de faire appliquer ces dernières lors des récréations. Les lois ne sont pas immuables, les enfants peuvent les modifier ou les annuler lors de futurs conseils.

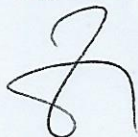
Ces conseils permettent de travailler des compétences langagières : l'écoute, l'argumentation, l'articulation, l'expression devant un public.

Cette action est également intégrée dans le Livret Scolaire Unique de chaque enfant dans la partie : "parcours citoyen".

Prochain conseil d'école prévu en mars 2025.

Fin de séance : 20h05

I. CERON



A. JOUSSEAU

